

Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vo la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2025 relative aux délégations de

Commissaires délégués au Président de Limoges Métropole

Vo la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2024 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2025.

Vo la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire au titre de la concession cinéraire de

Limoges à [REDACTED], à l'effet d'y faire inhumation celle de sa femme.

**Article**

**Article premier.** La concession cinéraire n° 814\_2, située sur le site cinéraire de Limoges, est

attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire in-

humation temporaire.

**Article 2.** Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 25 ans, prenant effet le

08 avril 2025 et expirant le 08 avril 2050.

**Article 3.** La concession est attribuée au titre d'une concession familiale.

**Article 4.** En cas d'usage d'urgence, le cas de l'attribution est provisoirement formé par une

décision du conseil communautaire de Limoges Métropole, en attendant de la mise en œuvre.

Les conditions de l'attribution d'une concession cinéraire sont régies par la loi n° 2010-1210

relative à la concession cinéraire de la commune, la plus en grand respectant les

obligations.

Le montant de la taxe

de concession cinéraire, le montant de la taxe de succession et de la taxe de mutation

de la concession cinéraire sont fixés par le conseil communautaire de Limoges Métropole.

Elle sera payée par le concessionnaire de la concession cinéraire.

**Article 5.** Il est autorisé à procéder au renouvellement de la concession cinéraire

attribuée d'un délai de deux ans à compter de la date d'expiration pour procéder à un

renouvellement, ce renouvellement prendra effet à la date d'expiration.

Peut en outre être en Limoges Métropole présentée à la disposition des concessionnaires de la

concession cinéraire dans le cas où le site ou partie du site est à disposition des concessionnaires de

la concession.

Limoges Métropole, relative à la concession cinéraire.

## DÉLIBÉRATION

# Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 814\_2

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025



DEC\_FUNER\_814\_2\_ATTRIBUTION\_CONCESSION.pdf  
(.pdf, 462,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**